

CONVOCATION

L'an deux mil quatorze et le 13 septembre, une convocation est adressée à tous les conseillers municipaux pour vendredi 19 septembre 2014 à 20h00, salle de la mairie.

Séance du 19 septembre 2014

L'an deux mille quatorze, le dix-neuf septembre à 20h00, le Conseil Municipal de la Commune de ST-SILVAIN-BELLEGARDE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie.

Nombre de conseillers en exercice : 11

Présents : M. Alain BUJADOUX, M. Alain GRASS, Mme Isabelle CARTON, M. Jean-Marie BERTRAND, M. Julien MOURLON, Mme Michèle ALOUCHY, M. Pascal REDON, Mme Michèle TIXIER GALLAND M. Frédéric DUPLEIX, M. Rodolphe MARTIN.

Absents/Excusés: M. Jacques GALLAND a donné pouvoir à Mme Michèle ALOUCHY

Secrétaire de séance : M. Jean-Marie BERTRAND

Approbation du compte rendu de la séance du 20 juin 2014 :

Aucune observation.

Pour	Contre	Abstention
10	0	1
		Pascal REDON

Le compte rendu est adopté.

1) Demande d'acquisition d'un bien sectionnaire par Monsieur François PINGUET :

Monsieur François PINGUET, dans son courrier du 18 juillet 2014, demande à acquérir une partie du bien sectionnaire, cadastré AM 199, à Sannegrand, afin de créer une petite entreprise de travaux de terrassement.

La municipalité, souhaitant développer l'activité économique sur le territoire de la commune par son soutien aux jeunes entrepreneurs, estime que ce projet doit aboutir. Alain BUJADOUX et Alain GRASS se sont donc rendus sur place pour étudier les possibilités.

Sur cette parcelle sont entreposés des bottes d'ensilage ainsi que du bois. :

- Le bois doit être évacué courant octobre.
- Les bottes ensilage, quant à elles, sont stockées au fond du terrain, au plus loin des habitations, comme décidé lors de la réunion de section en date du 31 octobre 2013. Elles ne gênent en rien la possibilité de vendre une partie de la parcelle.

La vente d'un bien de section requiert l'avis des sectionnaires. Le Maire demande au Conseil Municipal son accord pour convoquer les électeurs de la section afin de lancer la procédure de vente.

Pour	Contre	Abstention
11	0	0

2 - Demande d'utilisation du domaine public par Monsieur Cédric BONNAUD :

Monsieur Cédric BONNAUD, domicilié au n°11 Chez Bardy, demande l'autorisation à la commune pour construire un balcon de 5.50 m de long par 2.00 m de large, en surplomb du domaine public.

Deux problèmes se présentent :

- le chemin au dessus duquel Monsieur Cédric BONNAUD souhaite installer son balcon n'est pas très large (entre 5.50 m et 6.5 m)
- la fosse toutes eaux de la maison, en accord avec la municipalité de l'époque, est implantée sur le chemin.

Une discussion s'engage :

- La maison n'ayant pas de terrain et étant située entre la route communale et le chemin, le Conseil Municipal donne un accord de principe pour la réalisation de ce balcon ;
- La fosse toutes eaux devra être sécurisée pour permettre le passage des véhicules ;
- Le Maire devra se renseigner auprès des services compétents afin d'établir les arrêtés réglementaires.

3 - Accès propriété de Monsieur Olivier DROUILLARD :

Les services du Conseil Général ont enlevé la buse située dans le fossé entre la route départementale et la propriété de Monsieur Olivier DROUILLARD. Deux conseillers municipaux ont interpellé la municipalité sur ce fait et souhaiteraient que la commune prenne à sa charge l'achat de la buse.

La délibération n°DE_120712_4 du 12 juillet 2014 stipule que la commune prendra à sa charge le busage d'entrée des parcelles sur lesquelles seront construites des maisons d'habitation. Le Conseil Municipal estime donc que les parcelles déjà construites ne rentrent pas dans le cadre de la délibération.

Le Maire demande l'avis du Conseil Municipal, à savoir, qui est « pour » l'achat de la buse de l'entrée de la propriété de Monsieur DROUILLARD

Pour	Contre	Abstention
2	9	0
Jacques GALLAND Frédéric DUPLEIX		

4 - Capacité du Maire à ester en justice au nom de la Commune :

La décision d'ester en justice au nom de la commune est une compétence du Conseil Municipal (article L.2132-1 du Code Général des Collectivités Territoriales). Celui-ci peut, en outre, selon l'article L. 2122-22 du CGCT, par délégation du Conseil Municipal, être chargé, en tout ou partie, et pour la durée de son mandat, d'intenter au nom de la Commune les actions en justice ou de défendre dans les actions intentées contre elle.

Pour	Contre	Abstention
11	0	0

5 - Contrat photocopieur :

Alain GRASS, lors du Conseil Municipal du 09 mai 2014, en questions diverses, avait présenté le projet de remplacement du photocopieur. Celui-ci a été changé. Le contrat de maintenance a été signé avec la société REX ROTARY et la location de la machine avec la société DE LAGE LADEN.

La trésorerie demande une délibération actant ce fait et autorisant le maire à signer les contrats.

Pour	Contre	Abstention
11	0	0

6 - Adhésion au groupement de commande du Syndicat des Energies de la Creuse :

Depuis le 1^{er} juillet 2007, le marché de l'énergie est ouvert à la concurrence. Au 1^{er} janvier 2016, les tarifs réglementés de vente d'électricité seront supprimés pour les sites raccordés à une puissance électrique supérieure à 36 kVA (tarifs jaunes et verts). La commune est concernée par cette mesure.

L'achat d'énergie est complexe et l'obligation pour les collectivités de devoir mettre en concurrence les différents fournisseurs est une obligation nouvelle.

Le Syndicat Département des Energies de la Creuse (SDEC) se propose de coordonner un groupement de commandes d'achat d'électricité. Cette mission reposera sur le respect des règles de la commande publique et déchargera ses adhérents des procédures d'appel d'offres et de notification de marchés. Chaque adhérent n'utilisera l'électricité qu'en fonction de ses besoins propres sur la base des prix négociés.

Le Maire propose que la commune adhère à ce groupement de commande.

Pour	Contre	Abstention
10	0	1
		Michèle ALOUCHY

7 - Frais de formation :

Au mois de février, Monsieur Sébastien CARTON, adjoint technique à la commune, a assisté à une formation certificat individuel professionnel pour l'utilisation des produits phytosanitaires. Cette formation, payante, délivrée par le CNFPT (Centre National de Formation de la Fonction Publique Territoriale) avait été demandée en accord avec la commune de Mautes, second employeur de Monsieur Sébastien CARTON.

La commune de Saint-Silvain-Bellegarde va donc demander, à la commune de Mautes, le remboursement de 110 € correspondant à de la moitié de la somme réglée au CNFPT.

Pour	Contre	Abstention
11	0	0

8 - Motion de l'Association des Maires et Adjointes de la Creuse :

Lecture de la motion établie lors de la réunion des Maires et Adjointes de la Creuse le 11 juillet 2014 à laquelle Alain GRASS, Isabelle CARTON et Jean-Marie BERTRAND ont assisté.

Cette motion, dont l'objet concernait le projet de réforme territoriale, a été votée de façon consensuelle entre les différents partis politique.

Monsieur Jean-Marie BERTRAND est quelque peu déçu par cette motion qui ne propose pas de solution alternative et qui exige le maintien du conseil Général de la Creuse.

Pour	Contre	Abstention
10	0	1
		Jean-Marie BERTRAND

9 - Salle polyvalente :

- Chauffage :

Une étude, effectuée par l'entreprise BEMP d'Aubusson, propose l'installation d'un nouveau système de chauffage. Toutes les entreprises qui sont intervenues estiment que le chauffage n'est pas réparable. La municipalité a donc demandé une dernière estimation à l'entreprise MAZET de Giat pour confirmer le fait que le chauffage n'est pas réparable. Cette dernière effectuera également une étude pour comparer avec celle en notre possession.

Il est demandé d'informer du dysfonctionnement du chauffage, les personnes qui désirent louer la salle des fêtes les mois d'hiver.

- Lave-vaisselle :

L'entreprise Boniface d'Aubusson est intervenue. Le lave-vaisselle fonctionne correctement si l'on suit les instructions de la notice. Cette dernière n'étant pas explicative, elle sera refaite.

Afin que les usagers utilisent correctement les produits, seuls les tablettes lave vaisselle seront laissées à portée de main des usagers.

- Problème de lumière dans les toilettes :

La lumière restait allumée dans les toilettes. Monsieur TIMBERT est intervenu et a effectué les réparations nécessaires.

Il a aussi changé un système de remplissage de la cuve d'un WC qui fuyait.

10 - Utilisation du bâtiment béton sur le terrain communal :

La commune apporte trois soutiens à l'association communale de chasse (ACCA) de Saint-Silvain : une subvention annuelle (250 €), la mise à disposition gratuite du bâtiment béton situé sur le terrain communal, une prise en charge des frais d'électricité et d'eau liés à l'utilisation du bâtiment.

Afin de maîtriser la dépense supportée par la commune du fait de la prise en charge des frais d'électricité, qui a atteint 978 € TTC en 2013 (309 € d'abonnement, 669 € de consommation), le conseil municipal fixe les principes suivants, après concertation, le 16 septembre 2014, avec le bureau de l'association :

- La commune prend en charge la totalité des frais TTC d'abonnement ;
- Elle prend également en charge les frais TTC de consommation électrique dans la limite de 1 200 kW/h par an (120 € au tarif de septembre 2014) ;
- Ces dispositions s'appliqueront à compter du 1^{er} octobre 2014 (consommation électrique à compter de cette date, prise en charge dans la limite de 300 kW/h pour le quatrième trimestre 2014) ;
- Un suivi mensuel de la consommation sera effectué jusqu'au 31 mars 2015 et un bilan sera ensuite dressé entre la commune et l'association ; durant cette période, en cas de dépassement de l'objectif de 1 200 kW/h par an, le bilan sera anticipé ;
- A l'issue de ce bilan, le Maire signera avec le Président de l'association une convention établie sur les bases précitées, le cas échéant ajustées en fonction des résultats du bilan et alors de nouveau soumises préalablement au Conseil Municipal.
- Pour sa part, afin de maîtriser sa consommation d'électricité, l'association va, sur sa proposition et avec l'accord de la commune, réaliser des travaux de renforcement de l'isolation du bâtiment, avec changement du chauffage actuel.

Pour	Contre	Abstention
8	0	3
		Pascal REDON Julien MOURLON Frédéric DUPLEIX

11 - Chemin de Barenteix - recours contre l'Entreprise Forestière Creusoise :

Un courrier, transmis le 12 août 2014 en recommandé avec accusé de réception, a été envoyé à l'Entreprise Forestière Creusoise pour demander les travaux de mise en sécurité nécessaires pour remédier à l'instabilité du talus et aux dangers qui s'en suivent sur le chemin public de Barenteix et ses usagers.

A ce jour, la Commune n'a reçu aucune réponse.

Le Maire rappellera l'entreprise forestière creusoise dans la semaine 39 pour lui demander d'effectuer les travaux. Il propose aussi de demander des devis à l'entreprise SIMONET.

Si l'entreprise forestière creusoise n'entreprend aucun travaux, la commune intentera une action en justice contre elle.

12- Questions diverses :

1) Empierrement des chemins :

Des demandes avaient été faites pour empiercer certains chemins. Profitant des travaux dans les rues de Bellegarde, la commune avait demandé que les gravats soient déposés dans ces chemins.

Cette solution ne satisfait pas totalement les demandeurs car la marchandise, actuellement disponible, n'est pas de bonne qualité.

2) Congrès des maires :

Le congrès des maires aura lieu, à Paris, porte de Versailles, les 25, 26 et 27 novembre 2014. Tous les élus peuvent participer. Le Maire rappelle que les élus bénéficiant déjà d'une indemnité ne pourront pas demander le remboursement de leurs frais.

3) Rapport 2013 de la SIAEP

Michèle ALOUCHY, délégué au Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable, présente le rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable. Ce dernier étant conséquent, il est disponible, à la consultation, en mairie.

Elle rappelle aussi les incidents survenus dans le camp de la Courtine et ayant entraîné une pollution. Monsieur BIGOURET, Président du Syndicat, a demandé des analyses complémentaires à un laboratoire privé qui a confirmé que, suite à cette pollution, il n'y a pas de risque pour l'homme.

Des conventions ont été signées entre le syndicat et l'armée et cette dernière s'engage à désherber mécaniquement les zones concernées.

4) Location studio

Suite au départ de Fanny DECARD au 31 août 2014, le studio est loué depuis le 1^{er} septembre à Ludovic THOMAS.

Il demande l'installation de rideaux occultants aux fenêtres, ce qui sera fait courant automne.

Delphine CIAVALDINI, occupant l'appartement n°1, a demandé à le libérer au 30 septembre. Cependant, elle demande à reporter son départ au 31 octobre.

La publicité de cet appartement est faite sur le site du bon coin depuis le mois de juillet. La mairie n'a reçu aucun appel.

C'est un accord de principe qui lui est donné et nous allons changer la date de disponibilité au 1^{er} novembre.

5) compteurs d'énergie

Les compteurs d'énergie pour connaître exactement les consommations des différents logements ont été commandés à l'entreprise Sauvanet. Il a été demandé que les travaux soient réalisés avant la période chauffe afin d'établir les frais de chauffage de façon réelle à chaque locataire.

6) Panneau sur VC 112

La VC 112, qui monte de Chez Aufaure jusqu'à chez M. et Mme GRASS, est problématique pour la circulation des camions. En effet, ces derniers se perchent sur le dos d'âne situé à l'intersection avec la VC n°1 vers le cimetière et détériore le revêtement.

Afin d'éviter tout accident, un panneau B8, interdisant tout camion de transport de marchandise, sera implanté au carrefour de la VC 112 avec la route départementale.

Il sera demandé à la gendarmerie de confirmer que ce panneau n'interdise pas le passage des tracteurs.

7) Périscolaire :

Pascal REDON demande comment s'organise le périscolaire. Des jeux pourraient être achetés et rangés dans une armoire qui resterait dans la salle des associations. Pour le moment, il s'agit plutôt d'une garderie qu'un vrai travail périscolaire.

Séance levée à 22h30

Le secrétaire,

Le Maire,

Alain BUJADOUX